

# ACTION URGENTE

## UKRAINE. UN TATAR DE CRIMÉE ÂGÉ DE 76 ANS EN DÉTENTION

**Server Karametov, un Tatar de Crimée âgé de 76 ans, a été arrêté le 8 août par les autorités *de facto* de Crimée alors qu'il manifestait pacifiquement et a été condamné à 10 jours de détention administrative pour rébellion. Cet homme est un prisonnier d'opinion, atteint de la maladie de Parkinson. Il doit être libéré immédiatement et sans condition.**

Le 8 août, les autorités *de facto* de la Crimée sous occupation russe ont arrêté **Server Karametov**, un Tatar de Crimée âgé de 76 ans, alors qu'il tenait une pancarte écrite à la main, destinée au président Vladimir Poutine et au chef du gouvernement local *de facto*, Sergueï Axionov, sur laquelle on pouvait lire : « Poutine (Axionov), nos enfants – Akhtem Tchiygoz – ne sont pas des terroristes ! Arrêtez d'accuser les Tatars de Crimée ». Sur une vidéo filmée par un témoin de la scène, on peut voir quatre policiers entourer Server Karametov et le contraindre à les suivre. Server Karametov insiste pour être autorisé à rester ; on voit ses mains bouger – sans qu'il soit violent ni menaçant – de façon désordonnée, un symptôme caractéristique de la maladie de Parkinson. Les policiers le font ensuite monter de force dans une voiture de police stationnée à proximité, puis l'emmènent.

Le jour même, dans la soirée, un juge du tribunal de district de Jelejnodorojny, à Simferopol, capitale de la Crimée, a condamné Server Karametov à une amende de 10 000 roubles (167 dollars des États-Unis) pour « infraction aux dispositions relatives aux piquets [manifestations statiques] individuels ». Le 9 août, le même tribunal a condamné Server Karametov à 10 jours de « détention administrative » pour rébellion.

Server Karametov fait partie des dizaines de Tatars de Crimée qui se réunissent régulièrement devant des tribunaux lorsque des membres de leur communauté y comparaissent, afin de dénoncer pacifiquement les persécutions infligées par les autorités *de facto* aux Tatars de Crimée. En Crimée, plusieurs prisonniers d'opinion sont persécutés alors qu'ils n'ont fait qu'exercer de manière pacifique leur droit à la liberté d'expression. Server Karametov est désormais l'un d'eux.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en russe ou dans votre propre langue :**

- demandez aux autorités de libérer immédiatement et sans condition Server Karametov, qui est un prisonnier d'opinion ;
- demandez aux autorités de mettre fin à la persécution des membres de la communauté tatare de Crimée et de respecter pleinement leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 21 SEPTEMBRE 2017 À :**

#### Procureur de Crimée

Oleg Anatolyevich Kamshylov

Fax : +7 365 255 03 10

Courriel : [sekretar@rkproc.ru](mailto:sekretar@rkproc.ru)

**Formule d'appel : Dear Prosecutor, /  
Monsieur le Procureur,**

#### Dirigeant de Crimée

Sergey Aksonov

Fax : +7 3652 24 80 20

Courriel : [sovmin@rk.gov.ru](mailto:sovmin@rk.gov.ru)

**Formule d'appel : Dear Head of  
Crimea, / Monsieur le Dirigeant de  
Crimée,**

#### **Copies à :**

Médiatrice chargée des droits humains  
en Crimée

Lyudmila Lyubina

Courriel : [upchvrk@mail.ru](mailto:upchvrk@mail.ru)

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UKRAINE. UN TATAR DE CRIMÉE ÂGÉ DE 76 ANS EN DÉTENTION

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

En 1944, toute la population tatare de Crimée a été expulsée de Crimée vers des régions éloignées de l'Union soviétique. Les survivants et leurs descendants n'ont été autorisés à revenir en Crimée qu'à la fin des années 1980.

En mars 2014, la Fédération de Russie a annexé la péninsule de Crimée, qui appartenait à l'Ukraine. Depuis lors, les autorités *de facto* de Crimée mènent une campagne déterminée pour étouffer toute forme de dissidence, notamment en restreignant très fortement le droit aux libertés de réunion, d'association et d'expression, et en poursuivant en justice ceux qui persistent à tenter d'exercer ces droits, y compris en les inculquant de charges inventées de toutes pièces. Les Tatars de Crimée ont été particulièrement visés par ces représailles.

Des dizaines de membres de la communauté tatare de Crimée ont été arrêtés depuis l'occupation russe de la Crimée, sous divers prétextes. Certains d'entre eux sont accusés d'appartenir à l'organisation islamiste Hizb ut Tahrir, qui figure sur la liste officielle des groupes terroristes en Russie mais n'est pas interdite en Ukraine. Le *Mejlis* du peuple tatare de Crimée (un organe représentatif autonome) a été interdit pour « extrémisme » par les autorités russes, et ses dirigeants ont été exilés de force ou arrêtés sur la base d'accusations forgées de toutes pièces. Akhtem Tchiygoz, chef adjoint du *Mejlis*, est actuellement en détention provisoire. Il a été inculpé sans fondement d'avoir organisé des troubles de grande ampleur le 26 février 2014, alors que la péninsule appartenait toujours de fait à l'Ukraine.

Pour en savoir plus sur ce cas et sur d'autres affaires, voir le rapport publié par Amnesty International (en anglais) en 2016 sous le titre *Ukraine: Crimea in the dark: The silencing of dissent* (<https://www.amnesty.org/en/documents/eur50/5330/2016/en/>), et la Déclaration publique d'Amnesty International de 2017 intitulée *Crimée. Loin des regards de la communauté internationale, la situation en matière de droits humains se détériore rapidement* (<https://www.amnesty.org/fr/documents/eur50/5886/2017/fr/>).

Nom : Server Karametov

Homme

AU 193/17, EUR 50/6923/2017, 10 août 2017